

Le 21 avril 2015

Extension du parc d'activités économiques des Hauts-Sarts : la SPI présente son projet modifié

Ce mardi matin, la SPI a convié le comité d'accompagnement composé des acteurs concernés par l'extension du parc des Hauts-Sarts, parmi ceux-ci les riverains et représentants des autorités et administrations compétentes. Le but de cette réunion ? Leur présenter le projet d'extension du parc tel que modifié à la suite des remarques formulées lors de l'enquête publique et des recommandations de l'étude des incidences sur l'environnement (EIE).

Le parc des Hauts-Sarts s'étend actuellement sur 435 hectares. Les 383 entreprises qui y sont installées génèrent plus de 9.400 emplois. Arrivé à saturation, le parc ne pourra répondre aux nouvelles demandes d'entreprises qu'en procédant à une extension, nommée zone 4. Celle-ci s'étend sur une superficie de 60 hectares, répartis de la façon suivante au plan de secteur: 32 hectares de zone d'activité économique mixte et 28 hectares de zone d'activité économique industrielle au sein desquels 10 hectares seront affectés à une zone paysagère d'isolement.

Menée d'initiative par la SPI et réalisée de 2012 à 2014 par CSD Ingénieurs Conseils, un bureau d'études indépendant agréé par la Wallonie, l'EIE a abouti à une série de recommandations. Toutes les recommandations relatives au présent projet ont été prises en compte notamment dans le souci d'optimiser la mobilité sur l'ensemble du parc et de favoriser une intégration optimale de la zone 4 dans son environnement. « *Les aménagements autoroutiers initialement prévus seront postposés, au profit du réaménagement d'infrastructures existantes, principalement l'échangeur 34 sur l'E40 et la rue de Hermée. La voirie de contournement ne sera pas mise en œuvre* », précise Anne Da Col, coordinatrice de projets pour la SPI.

Autre grande modification apportée au projet initial : l'aménagement de la zone d'activité économique sera phasé. « *Afin que l'exploitation agricole puisse se faire le plus longtemps possible, plus de la moitié des terrains ne seront pas concernés par l'extension avant 2022* », note Anne Da Col.

La séance qui s'est déroulée ce jour à l'initiative de la SPI avait pour but d'informer les acteurs concernés sur ces modifications avant le dépôt de permis. « *Il s'agit d'une démarche volontariste de la SPI, et non d'une obligation légale. Nous avons toujours placé la concertation avec les riverains au centre de nos préoccupations afin de favoriser un développement économique harmonieux et équilibré du territoire* », ajoute Cédric Swennen, Directeur adjoint en charge du développement territorial de la SPI. Dans le même esprit, la SPI tiendra, ce mardi soir, une seconde séance, publique cette fois.

L'extension de ce parc est indispensable pour accueillir des entreprises qui sont à la recherche de terrains adaptés à leur projet. Ces nouvelles activités économiques génèreront à terme pas moins de 1.000 emplois.

La demande de permis pour la réalisation des équipements, accompagnée de l'EIE sera déposée en juin 2015, et soumise à enquête publique. Tout au long de celle-ci, toute personne qui le souhaite pourra formuler des remarques auprès de la Ville de Herstal et de la Commune d'Oupeye. L'obtention du permis et le début des travaux sont prévus au printemps 2016.



Les Hauts-Sarts en chiffres

- 435 hectares
- 383 entreprises
- 9.416 emplois
- Taux d'occupation : 97,57 %
- Densité de 24,7 emplois/ha
- Extension zone 4 : 60 hectares dont 10 de zones tampons et d'espaces verts

Planning prévisionnel de réalisation de la zone 4

- Juin 2015
 - Dépôt auprès du Fonctionnaire Délégué de la Région wallonne de la demande de permis d'urbanisme, accompagnée de l'étude des incidences sur l'environnement.
 - Signature de l'arrêté d'expropriation et de reconnaissance de zone par le Ministre.
- Printemps 2016
 - Obtention du permis d'urbanisme et d'autorisation d'ouverture de voiries.
 - Début des travaux - Phase A
 - Durée : 1 an
- Printemps 2017
 - Début des travaux - Phase B
 - Durée : 2 ans
- 2020
 - Implantation de la première entreprise
- Printemps 2022
 - Début des travaux - Phase C
 - Durée : 2 ans

Une étude des incidences sur l'environnement (EIE) est une étude scientifique des effets d'un projet sur l'environnement. L'étude est réalisée aux frais du demandeur par un bureau d'études indépendant agréé par la Wallonie et approuvée par l'autorité compétente. Elle aborde notamment des problématiques de mobilité, d'impacts sonores, visuels,... Sa procédure d'élaboration comprend une séance d'information publique suivie d'une enquête publique. Les remarques émises à ces occasions doivent être obligatoirement examinées par l'auteur de l'étude. L'étude formule des recommandations à destination du demandeur pour lui permettre de faire évoluer son projet.

La SPI : La SPI est l'agence de développement pour la province de Liège. La Province de Liège et les 84 communes qui la composent en sont les actionnaires principaux. Acteur depuis 50 ans de la réussite de son territoire, la SPI mobilise une centaine de collaborateurs pour en faire un bassin de vie durable, attractif et reconnu. La SPI offre, à partir de ses trois métiers complémentaires, Territoire, Infrastructures et Services, une solution intégrée à ses clients, entreprises privées ou pouvoirs publics.

Pour plus d'informations : Fabienne ROBERTI, Conseiller communication – M +32 (0)495 274 033 – T +32 (0)4 230 12 56 - presse@spi.be

